

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 24 JUIN 2021

N° CCAS_2021DL034

Date de convocation : 14 juin 2021

Affichage du compte-rendu : 1 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

OBJET : SAAD – PORTAGE DES REPAS A DOMICILE - Révision des tarifs

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre juin à 18:00 heures le conseil d'administration du CCAS de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Alain VIOLLET.

Présents : Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Souade KACI, Nathalie RENE, Ghislaine ARCARO, Gilles BARRET, Serge BLAIN, Florence BUACHE, Joseph RIVOIRE, Monique SAINT LOUP

Excusés / pouvoirs : Martine BONNAUD (donne pouvoir à Christiane PUTHOD), Muriel PETIT (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Secrétaire de séance : Aurélia FLORES

Rapporteur : Alain VIOLLET

Vu la délibération n° 040/2009 du conseil d'administration du 29 mai 2009 fixant les tarifs des repas à domicile,

Pour mémoire, depuis mai 2009, le service de portage de repas propose aux Corbasiens la livraison de repas à domicile du lundi au dimanche sous forme de barquettes à réchauffer au tarif de 6,40 € pour un repas du midi et 4,10 € pour un repas du soir, soit un total de 10,50 € par jour.

Suite à l'enquête de satisfaction réalisée en octobre 2020, le CCAS souhaite répondre aux besoins et attentes des bénéficiaires des repas notamment en terme de qualité.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} juillet 2021, il sera proposé un repas journalier à 8 composants : une entrée, un plat protidique, une garniture, un produit laitier, un dessert et du pain pour le midi ainsi qu'un potage et un produit laitier pour le soir, au tarif de 10,80 €.

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil d'administration :

- **ABROGE** à compter du 30 juin 2021 inclus, la délibération n° 040/2009 du conseil d'administration du 29 mai 2009 fixant les tarifs des repas à domicile ;
- **FIXE** à compter du 1^{er} juillet 2021, le tarif du repas livré à domicile à 8 composants à 10,80 € ;
- **DIT** que les recettes seront imputées au chapitre 018 du budget du SAAD.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et an que
dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,